

CONSEIL MUNICIPAL
DE
SAINT-MARSAL

PROCÈS-VERBAL n°1
Séance du 1^{er} février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier février, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Marsal se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 28 janvier 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Heure du début de la séance : seize heures.

Étaient présents : Martine BABYLON, Fabrice LLABOUR, Guy METIVIER, Maire, Huguette VILLELONGUE

Absents excusés : Daniel BONNEFOY qui a donné procuration à Guy METIVIER, Magali CHANTREL qui a donné procuration à Huguette VILLELONGUE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Madame Huguette VILLELONGUE est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Ordre du jour :

1. – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024.
2. – Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement.
3. – Discussion budgétaire.
4. – Demande de subvention rénovation appartement « Raymonde ».
5. – RODP Orange.
6. – Projet d'ombrières sur parking.
7. – Questions diverses.

1. – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024.

Aucune remarque étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. – Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement.

La communauté de communes du Haut Vallespir a transmis le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, pour prise de connaissance et approbation.

Monsieur le Maire a présenté ce rapport au conseil municipal qui l'a approuvé à l'unanimité.

3. –Discussion budgétaire.

Le budget 2025 sera voté fin mars ou début avril.

En fonctionnement, le compte présente un excédent en fin d'année de VINGT QUATRE MILLE EUROS (24 000,00€) en diminution par rapport à l'année dernière.

En investissement, tous les travaux relatifs à l'atelier ont été réalisés, toutes les subventions ont été encaissées. L'emprunt a permis de payer les factures.

Au total fonctionnement excédent et report : 66 000,00€

Investissement.....251 000,00€

Monsieur le Maire propose de laisser l'excédent sur le compte fonctionnement.

4. – Demande de subvention rénovation appartement « Raymonde ».

Monsieur le Maire expose, qu'un appartement est libre, dans l'immeuble où se trouve le restaurant Le Relais, appartement dit de « Raymonde ». C'est l'occasion de le rénover. Ces travaux sont notamment d'électricité (réfection du tableau, remplacement du cumulus, et des radiateurs), de plomberie (remplacement de la baignoire par une douche) Cette opération a un coût estimé à SEIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE CINQ EUROS hors taxes (16 665,00€HT). Une demande de subvention auprès de l'État et du département doivent être effectuées.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les demandes de subvention auprès de l'État et du département, l'inscription de cette somme au budget, et autorise Monsieur le Maire à signer les demandes d'aides les plus élevées possibles auprès de l'État et du département.

5. – RODP Orange.

L'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications donne lieu à versement d'une redevance, révisable annuellement. La redevance pour l'année 2024 s'élève à la somme de TROIS CENT VINGT CINQ EUROS DEUX CENTIMES (325,02€). Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le montant de cette redevance.

6. – Projet d'ombrières sur parking.

Monsieur le Maire fait le point sur le projet de panneaux photovoltaïques. Il y a deux ans, la commune a répondu favorablement à la démarche de transition énergétique. Une étude a été effectuée pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux. Ce projet n'a pas abouti, en raison notamment de problèmes financiers.

A la suite de plusieurs réunions avec le SYDEEL 66, et CATEnr, un avant-projet d'implantation d'ombrières photovoltaïques sur l'actuel parking pour les camping-cars, a été fait. La puissance totale sera de 200 kWc (kiloWatt-crête) par an, la production de 269 MWh par an. Ce qui permet d'alimenter environ 50 foyers, (bâtiments communaux et bâtiments des particuliers).

Ce n'est pas le même schéma d'organisation que précédemment. Une Personne Morale Organisatrice (PMO) gère la structure. Elle comprend les producteurs et les consommateurs. Pour adhérer à cette électricité

dite « verte » il faut avoir un compteur Linky, et au moins une part de la coopérative CATEnr.

Point négatif le visuel et l'engagement d'un bail sur une durée de trente ans. Point positif pas de dépense de la part de la commune sur l'ensemble du projet qui a un coût de trois cent vingt mille euros (320 000,00€). La commune en optant, en partie, pour l'autoconsommation électrique réalise des économies qui sont estimées à environ mille euros par an et participe à la transition énergétique vers les énergies renouvelables.

Le conseil municipal décide de demander à CATEnr une proposition spontanée, Manifestation d'intérêt Spontanée (MIS).

7. – Questions diverses.

– Monsieur le Maire s'est entretenu, début janvier, avec la responsable régionale de la Poste. La poste ferme de nombreuses agences postales. A ce jour la fermeture de l'agence de Saint-Marsal n'est pas actée. D'autres possibilités peuvent être prévues, le transfert des services postaux (sauf la banque postale) sur des commerces.

– Un devis a été demandé pour le remplacement de la chaudière de l'école par une pompe à chaleur, mais aussi pour la rénovation de l'appartement au-dessus. C'est difficile vue la configuration de l'appartement.

– En ce qui concerne le déplacement du moteur de la chambre froide négative du multiple rural, le département a bien reçu la demande de subvention (à relancer).

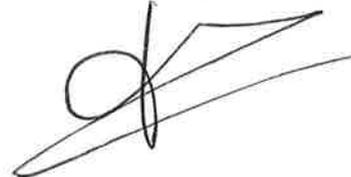
– Les travaux maison « Ricard » sont en cours : démolition cloisons effectuée.

Heure de fin de séance : dix-sept heures dix-sept minutes.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a long horizontal stroke.

La secrétaire :

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a long horizontal stroke.

